



Confédération
Paysanne

- A l'heure où le **prix du lait** subit de **nouvelles baisses**, et que les producteurs ont du mal à envisager l'avenir de façon sereine
- A l'heure où **Lactalis, devenu numéro 1 mondial**, continue de racheter une entreprise de transformation laitière tous les 3 mois

LACTALIS INSISTE POUR CONDAMNER LES PAYSANS TOUS A LYON LE MARDI 5 FEVRIER !



Saint-Etienne, 1er juin 2011. 1000 personnes se rassemblent pour soutenir Philippe Marquet et la Confédération paysanne de la Loire, attaqués en justice par Lactalis pour le blocage de l'usine d'Andrézieux-Bouthéon en juin 2009, en pleine crise laitière. Débouté en première instance, Lactalis insiste pour faire condamner les paysans. Le jugement en appel aura lieu le mardi 5 février 2013 au Tribunal de Lyon.

RDV À 13h00 AU PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE LYON

1 rue du palais – 69005 Lyon – quai de Saône (Vieux Lyon)

Le procès commence à 13h30

La CP de la Loire organise un car au départ de Feurs, passant par St Etienne : 04 77 26 51 95
Pour connaître les covoiturages possibles, contactez la Confédération paysanne de votre département
CP Rhône-Alpes : 04 72 41 74 42

>> Rappel des faits



■ 17 JUIN 2009 (photo de gauche)

Venant de recevoir une nouvelle paye de lait bien en dessous de leurs coûts de production, des producteurs bloquent l'usine Lactalis d'Andrézieux (Loire), sans dégradation ni violence.

■ JUILLET 2009

Alors que le prix du lait est toujours aussi catastrophique, Lactalis assigne la Confédération paysanne de la Loire et son Secrétaire Général alors en fonction, Philippe Marquet, pour blocage d'usine. Ils réclament dans un premier temps 21 000 euros de dommages et intérêts, avant de se rabattre sur 14 000 euros.

■ 1er JUIN 2011 (photos de droite)

Plus de 1000 personnes convergent des quatre coins de la France pour apporter leur soutien aux paysans, convoqués au Tribunal de St Etienne.



■ 14 SEPTEMBRE 2011

Délibéré du procès : Les jurés du tribunal de grande instance déboutent Lactalis de sa plainte et le condamne à verser 1500 € à la Confédération Paysanne au titre de ses frais de justice.



■ OCTOBRE 2011

Lactalis fait appel du jugement. Un nouveau procès a lieu à la Cour d'appel de Lyon. Ce jugement est fixé au 5 février 2013.

>> Appel à mobilisation

Soyons nombreux pour montrer à Lactalis

■ **que leur tentative d'intimidation ne fonctionne pas !** Le lait doit nous être payé à sa juste valeur. Notre droit à la défense collective est fondamental.

■ **que leur modèle de concentration laitière fait du tort à tout le monde :** aux paysans qui s'éteignent à petit feu, aux salariés des usines restructurées, aux citoyens qui veulent une production au plus près de chez eux, aux producteurs des pays du sud qui subissent une concurrence déloyale...

■ **qu'il est honteux de demander des comptes** à des paysans qui luttent tous les jours pour vivre de leur travail, alors que leur PDG, Emmanuel Besnier, est à la tête d'une fortune personnelle de 4,4 milliards d'euros (+1,3 milliards d'euros rien qu'en 2012, grâce à une « matière première » bon marché)* !



*Source : www.challenges.fr

Document édité par la Confédération Paysanne Rhône-Alpes en janvier 2013.

Pour plus d'information sur les enjeux du procès, la saga Lactalis, la crise laitière, retrouvez le journal de 12 pages de juin 2011 sur <http://rhone.confederationpaysanne.fr> rubrique > Dossiers en cours > Procès Lactalis